

## 2. RÉNOVATION ANC

### a. *Quand rénover mon ANC ?*

- Je subis des dysfonctionnements et j'ai fait réaliser un contrôle de bon fonctionnement. Le contrôle a en effet révélé des dysfonctionnements
- Le contrôle périodique de la Communauté de Communes des 7 Vallées a relevé des dysfonctionnements
- Dans l'année suivant l'achat du bien, si l'ANC était non conforme lors de la vente
- Suite à une mise en demeure liée à la salubrité publique (écoulement en voirie, en milieu naturel)

### b. *Quelles conséquences après une rénovation ?*

Toute modification des installations par rapport au dossier de conception original donne lieu à de nouveaux contrôle de conception et d'exécution ([lien vers le cadre 1 : nouvelles installations](#))

### a. *Quels délais ?*

Il existe des délais de mise en conformité ([lien vers le cadre 9 : liens utiles](#))